

# BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

## À RETOURNER AVANT LE 10 JUIN 2018

Coupon à envoyer accompagné d'un chèque d'acompte de 50€ par enfant à l'ordre de "ADP - Ecole de Prière" à :

"ECOLE DE PRIERE", Evêché de Pontoise  
16 chemin de la Pelouse  
95300 PONTOISE

Votre inscription sera enregistrée dans l'ordre d'arrivée en fonction des places disponibles.

Un courrier ou e-mail de confirmation sera envoyé à réception du bulletin d'inscription. Des informations complémentaires détaillées seront adressées ultérieurement.

### ■ RESPONSABLE DES ENFANTS

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse mail : .....

Numéro(s) de téléphone : .....

### ■ PARTICIPANTS À L'ÉCOLE DE PRIÈRE

► Nom (1<sup>er</sup> enfant) : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Tarif réel :  340 € / Tarif aidé :  240 €

► Nom (2<sup>ème</sup> enfant) : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Tarif réel :  340 € / Tarif aidé :  220 €

► Nom (3<sup>ème</sup> enfant) : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Tarif réel :  340 € / Tarif aidé :  200 €

Réunion parents :  
le mercredi 20 juin,  
20h30 à l'évêché  
de Pontoise



# L'ÉCOLE DE PRIÈRE : L'ÉCOLE QUI REND HEUREUX

parce que c'est Jésus notre maître !



DU 8 AU 15 JUILLET 2018 :  
ÉCOLE DE PRIÈRE  
POUR TOUS LES JEUNES DE 8 À 17 ANS  
à la Maison Massabielle (Saint-Prix - 95)



# « HEUREUX LES INVITÉS ! »

Jésus nous invite à nous laisser enseigner par lui-même : "mettez-vous à mon école : devenez mes disciples" dit Jésus (Matthieu 11, 29). **C'est le but de l'école de prière !**

Et pour cela, cette année Jésus nous invite à sa table. Le menu est très appétissant : une belle maison avec un grand jardin, la joie de l'évangile, des animateurs dévoués, des chants de louange, un grand jeu palpitant, des célébrations adaptées, des temps en groupe avec des jeunes de ton âge, de magnifiques veillées, des repas nourrissants, des activités manuelles pour développer ses talents, avec un maître incontestable : le Seigneur Jésus lui-même !

L'aumônier  
de l'école de prière.

Contactez Kelly au Secrétariat des pastorales du diocèse de Pontoise  
Tél. : 01 34 24 74 20 - Mail : [secretairedespastorales@catholique95.fr](mailto:secretairedespastorales@catholique95.fr)

**LE CAMP EST UN SÉJOUR DE VACANCES** déclaré à « Jeunesse et Sports » sous la tutelle de la FACEL (Fédération des associations culturelles, éducatives et de loisirs du Val-d'Oise)  
n° d'agrément DDJS : 95-2009-JEP 001

**LES ENFANTS SONT ENCADRÉS PAR DES ANIMATEURS FORMÉS** (grands jeunes, adultes, parents, séminaristes, religieux) appelés par les responsables : le berger, l'aumônier et le directeur.

**NOUS SOMMES ACCUEILLIS À LA MAISON MASSABIELLE**, centre spirituel diocésain, vaste propriété avec un grand parc à St-Prix, au cœur du Val-d'Oise (1 rue A. Rey 95390) et logés en dortoirs ou chambres de 2 à 3 lits.

**LES ENFANTS SONT ATTENDUS DIMANCHE 8 JUILLET DÈS 17H.**

Le camp se termine le dimanche 15 juillet par la messe à laquelle les familles sont invitées, suivie d'un déjeuner partagé.

**LES FRAIS POUR LE SÉJOUR EN PENSION COMPLÈTE** s'élèvent à 340€ par enfant. Un "tarif aidé" dégressif est possible :  
- 240€ pour le premier enfant,  
- 220€ pour le deuxième  
- et 200€ pour les suivants...  
Chèques vacances acceptés.

**ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?**



Enfants et jeunes vivent la semaine au **rythme de l'Evangile**, entre **vie fraternelle** (en équipe ou en grand groupe) et prière, au cours des veillées, des repas, des services, des ateliers, des jeux...  
Dans la louange, l'accueil de la **Parole de Dieu** et l'Eucharistie.

## BON DE SOUTIEN : AIDEZ LES JEUNES À PARTICIPER !

A remplir et à retourner à : **ECOLE DE PRIERE - Evêché de Pontoise, 16 chemin de la Pelouse, 95300 PONTOISE**

**JE FAIS UN DON DE :**  50 €\*  100€\*  .....€\* à ma convenance

\* Merci de libeller le chèque à l'ordre de : **"ADP - Ecole de Prière"**

**JE SOUHAITE RECEVOIR UN REÇU FISCAL**

Votre don « remboursé » à 66 % ! Si vous êtes imposable, joignez à votre prochaine déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous enverrons : les 2/3 de cette somme seront déduits de votre impôt dans la limite de 20% de vos revenus imposables.